

Genève, le 9 juin 2024

Communiqué de presse Votations populaires du 9 juin

Le Centre Genève a pris connaissance des résultats des votations du jour. Avec le rejet des deux initiatives sur la santé, le risque est grand que rien ne change et que les primes continuent à augmenter. À Genève, le plébiscite pour l'interdiction des symboles de haine est un excellent signal alors que le rejet de la loi sur l'accueil préscolaire contraindra les crèches privées du canton à fermer.

Initiative « frein aux coûts »

Le Centre Genève prend acte du rejet de l'initiative « frein aux coûts ». Le peuple n'a pas voulu de cette solution qui aurait contribué à ce que les mesures connues et efficaces soient enfin appliquées. En portant seul cette initiative, Le Centre aura tout de même permis d'avoir un vrai débat sur la problématique de l'augmentation des coûts. Nous relevons que plus d'une personne sur trois a voté pour que des mesures efficaces et durables soient enfin prises pour maîtriser les coûts de la santé. Notre engagement en ce sens se poursuivra afin de proposer des solutions alternatives.

Initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie »

Le Centre a soutenu cette initiative en considérant qu'elle était complémentaire à l'initiative « frein aux coûts ». Acceptée à Genève à plus de 60% mais refusée au niveau fédéral, elle aurait incité la Confédération à prendre ses responsabilités et à agir enfin pour faire face à l'augmentation sans fin des primes d'assurance-maladie. Notre parti continuera de soutenir les aides aux Genevois pour faire face à leurs dépenses de primes. Lors des débats sur les comptes 2023, notre parti a ainsi soutenu l'augmentation des subsides d'assurance maladie afin de répondre aux sollicitations financières croissantes que subissent les Genevois.

Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Notre parti est satisfait du très net rejet de cette initiative par le peuple. Déposée dans le contexte du COVID-19, son objectif était « l'autodétermination vaccinale ». Toutefois, en raison d'une formulation problématique, son champ d'application allait bien au-delà de la question de la vaccination. L'intégrité physique et psychique est déjà garantie par la Constitution. Ce droit ne peut être restreint qu'en cas d'intérêt public prépondérant et avec une base légale formelle, comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire.

Loi « Pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables » Avec la loi sur l'électricité, le peuple a très largement approuvé un projet soigneusement élaboré et équilibré qui permet de concilier deux impératifs : la protection de la nature et l'accélération de la transition énergétique. La Suisse pourra enfin augmenter rapidement la production d'électricité indigène issue des énergies renouvelables et réduire sa dépendance aux importations d'énergie fossile. La sécurité d'approvisionnement du pays sera ainsi renforcée, en particulier en hiver.

Loi constitutionnelle pour une interdiction des symboles de haine dans les espaces publics
Le Centre se félicite que, pour la première fois en Suisse, l'interdiction des symboles de haine sur l'espace public soit inscrite dans une constitution. Avec ce plébiscite, plus de 80% de Oui, Genève est pionnière en la matière en complétant la législation fédérale par des mesures cantonales. La liberté d'expression fait partie des libertés fondamentales auxquelles Le Centre est très attaché. Mais exprimer sa haine n'est pas une opinion ! Les symboles de haine constituent une menace à la paix publique et minent la substance du droit fondamental des groupes de personnes visées, comme le droit à la dignité humaine.

Initiative « Une vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie ! »

Le Centre constate que ses réserves sur les droits de vote et d'éligibilité des résidents étrangers sont largement partagées par les Genevois. Le droit d'éligibilité doit rester une prérogative issue d'une citoyenneté faite de droits et de devoirs. Accorder un droit sans les devoirs du citoyen correspond à une atteinte à la cohésion sociale et une dilution de la fonction de citoyen à laquelle notre parti est attaché. Le Centre est favorable à la naturalisation des étrangers comme marqueur de l'engagement personnel à la communauté nationale et corollaire de la participation démocratique. Les droits politiques représentent l'aboutissement d'un processus d'intégration et non un simple « outil » d'intégration.

Loi « Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux famille »

Le Centre prend acte du rejet par le peuple de ce texte. L'application du droit d'usage conduira malheureusement à la fermeture des structures d'accueil non-subventionnées et par conséquent à une aggravation de la pénurie de places en crèche à Genève. Contrairement à ce qui a pu être entendu durant la campagne, cette loi ne visait pas à rémunérer au salaire minimum les éducateurs et éducatrices mais simplement à permettre aux crèches privées de s'organiser conformément aux conventions collectives de travail de la branche et à la réalité du marché du travail dans notre canton. Le Centre poursuivra son engagement pour développer l'accueil préscolaire et ainsi permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. À ce sujet, nous relevons que l'instauration d'un congé parental est plus nécessaire que jamais pour permettre aux parents d'organiser au mieux leur vie familiale et libérer ainsi de nombreuses places en crèche.

Modification de la loi sur la santé

L'interdiction faite aux établissements médico-sociaux de refuser l'assistance au suicide à leurs résidents est maintenue. Pour Le Centre, il est important de garantir le droit à une fin de vie digne, quel que soit le lieu de résidence effective de la personne qui souhaite bénéficier d'une assistance au suicide.

Contacts :

Philippe Rochetin, président

Vincent Gillet, secrétaire général